

# Sécheresse 2022

MISE EN APPLICATION DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL DÉPARTEMENTAL DU 28 juillet 2022  
Portant sur les restrictions provisoires de certains usages de l'eau sur le département de  
Vaucluse

## Secteur en **CRISE** : bassin de la Nesque

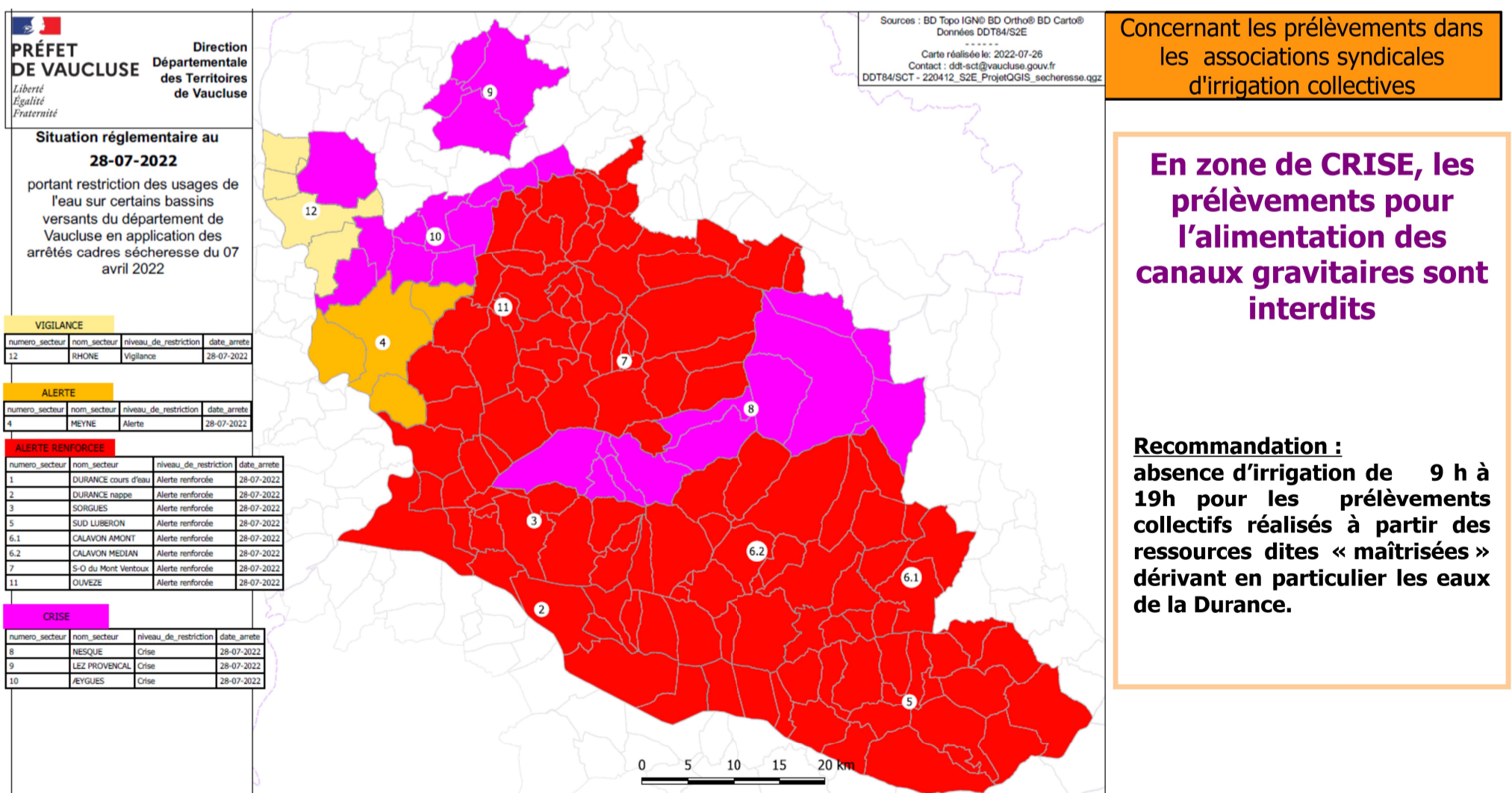
### Mesures de restrictions applicables\* à l'ensemble des communes concernées

- **Interdiction d'arroser les pelouses , les massifs fleuris**
- **Interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds points**
- **Interdiction d'irriguer les jardins potagers**
- **Interdiction d'arroser les terrains de sport**
- **Interdiction d'arroser les terrains de golfs**
- **Interdiction d'irriguer les cultures agricoles** y compris pour l'irrigation des cultures par un système d'irrigation localisé de type micro-aspersion ou par goutte à goutte
- **Interdiction de laver les véhicules à titre privé à domicile ainsi que dans les stations professionnelles** sauf impératif sanitaire,
- **Interdiction de laver les voiries, terrasses et les façades** sauf impératif sanitaire,
- **Interdiction de remplir et de vidanger les piscines privées (de plus de 1 m<sup>3</sup>).**
- **l'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite** ainsi que les jeux d'eau sauf ceux en eau recyclée ou en cas d'activation du plan canicule.
- **Le remplissage et la vidange des plans d'eau et bassins sont interdits.**

\* « recommandées » pour les prélèvements réalisés à partir des ressources dites « maîtrisées » dérivant en particulier les eaux de la Durance.  
\* \* usages prioritaires liés à la santé, la salubrité, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques

### Communes concernées sur le bassin de la Nesque

**Aurel, Blauvac, La Roque Sur Pernes, Le Beucet, Méthamis, Monieux, Pernes Les Fontaines, Sault, Saint Christol, Saint Didier, Saint Trinit, Venasque.**



**Le non respect des mesures édictées expose le contrevenant à une amende de 5<sup>ème</sup> classe et à des poursuites pénales.**